

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2014-272

LY/FC

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1^{ère} classe, session 2015 – Ile-de-France/Centre

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu l'arrêté n° 2010-624 du 18 juin 2010 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,
Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,
Vu les demandes de conventionnement formulées par les centres de gestion du Puy-de-Dôme (63) et de l'Allier (03),

ARRETE

Article 1 : L'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1^{ère} classe est ouvert à compter du 2 septembre 2014 pour le ressort géographique des centres de gestion des régions Ile-de-France et Centre, ainsi que pour les centres de gestion du Puy-de-Dôme (63) et de l'Allier (03).

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le 1^{er} octobre 2014.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du 2 septembre au 1^{er} octobre 2014, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au 9 octobre 2014.

Article 5 : L'épreuve écrite aura lieu le 20 janvier 2015 au CIG de la petite couronne – 157 avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN.

Article 6 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne, du centre de gestion de la Seine-et-Marne, des centres de gestion de la région Centre, du Puy-de-Dôme et de l'Allier sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 30 juin 2014

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le directeur général,

Francis FARGEOT

Publié ou notifié le 10 JUIL. 2014

Reçu par le représentant de

L'Etat le : 10 JUIL. 2014

Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,

La Directrice Générale Adjointe

Muriel GIBERT